



Grenville·sur·la·Rouge

DE CŒUR ET DE NATURE

AVIS PUBLIC

Séance de consultation publique

AVIS AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ, AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

1. Lors de la séance ordinaire du 9 juin 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Grenville sur la Rouge a adopté le projet de règlement suivant :
 - Projet de règlement numéro 2026-06-602 modifiant le Règlement numéro RU-602-01-2016 établissant les normes de construction, de réfection et de municipalisation des rues sur le territoire de la municipalité afin d'adapter certaines normes applicables aux chemins privés existants et projetés, afin de tenir compte des réalités du territoire.
2. Une assemblée publique de consultation sera tenue le 30 juin 2026 à compter de 18h30, pour ce projet de règlement, à l'Hôtel de Ville, situé au 88, rue des Érables, à Grenville-sur-la-Rouge. Lors de cette assemblée publique, le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption seront expliqués et les personnes et organismes qui souhaitent s'exprimer à ce sujet seront entendus.
3. Le présent projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, puisqu'il modifie des dispositions générales du plan d'urbanisme.
4. Une copie de ce projet de règlement peut être consultée. Toute personne peut obtenir des informations à ce sujet en se présentant à l'Hôtel de Ville, au service du Greffe, durant les heures normales de bureau.

Donné à Grenville-sur-la-Rouge ce 10 juin 2026

François Rioux
Directeur général
et Greffier-trésorier